



Front | Suisse Romande | Autres cantons | [Suisse romande – Le droit collaboratif ou le cheminement vers le win-win en...](#)

Publié 10 février 2022, 10:37

SUISSE ROMANDE

Le droit collaboratif ou le cheminement vers le win-win entre deux parties

Pour éviter de passer par un juge qui pourrait mécontenter une des parties, voire les deux, de plus en plus de divorces se terminent dans une ambiance de collaboration entre les ex-époux et leurs avocats.



par

Abdoulaye Penda Ndiaye



Les avocates Anaïs Brodard (à g. de face) et Sandrine Chiavazza autour d'une table avec leurs clients.

François Melillo20 minutes

Peu de blabla, peu de tracasseries, pas d'invectives, maîtrise des coûts et de la durée du processus... À l'heure où, afin de préserver les enfants, le divorce à l'amiable entre parents a la cote, le droit collaboratif est de plus en plus d'actualité. Dans ce processus, les personnes en conflit décident de régler leur litige par la négociation avec l'aide d'avocats formés à cette méthode. L'objectif principal est de trouver un accord consensuel sans passer par un tribunal.

Christian* et Viviane* ont été séduits par cette voie. Arrivés à la conclusion que leur séparation était devenue inéluctable, ces parents de deux enfants tenaient à ce que la rupture se fasse avec «le moins de dégâts possibles». Tout en évitant un yo-yo judiciaire à rebondissements entre les différentes instances des tribunaux. Atteint dans sa santé depuis quelques années, Christian salue la sérénité des séances entre lui et sa compagne et leurs avocates. «Même si on a trois biens immobiliers qui auraient pu entraîner des débats houleux, les échanges ont lieu dans une ambiance apaisée. La procédure lancée l'été passé arrive à bout touchant. Nous ferons une séance commune avec nos enfants pour valider l'accord», salue le quinquagénaire.

«Au Tribunal, il y a un qui rit et un qui pleure»

Yves*, un informaticien vaudois de 48 ans, vient de trouver un accord avec son ex-épouse, ultime épisode de seize ans de vie commune. «Notre objectif, c'est le dialogue. Pour cela, il fallait éviter un juge qui arbitre et des avocats qui se rendent coup sur coup. Nous voulions des décisions consensuelles», souligne ce père de deux enfants. Le quadra voulait également avoir la maîtrise sur le coût financier de la procédure. «Ce qui me séduit le plus, c'est l'idée qu'il n'y a pas de perdant. Au Tribunal, il y a souvent un qui rit et un qui pleure», analyse-t-il.

Association romande de droit collaboratif

Des avocats formés au droit collaboratif ont mis sur pied une

association romande. Me Sandrine Chiavazza, la présidente de cette structure, rappelle que tous les adhérents ont reçu une formation en droit collaboratif.

Dans ce processus, la résolution des conflits passe par «la mutualisation des besoins et priorités de chaque partie», indique l'avocate. En cas d'accord, une convention est signée. Si les deux parties n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente, le litige peut se poursuivre sur la voie judiciaire ou de la médiation. Sans les avocats ayant participé au processus collaboratif.

«Une alternative humaine»

Viviane*, une mère de famille genevoise, vient de trouver un accord avec son ex-mari. «J'ai été accompagnée dans un climat de confiance et d'écoute. Les conseils de mon avocate étaient orientés vers un apaisement afin de pouvoir aboutir à un accord équitable, selon mes besoins. J'ai ressenti à travers ce processus une alternative humaine, évitant ainsi les conflits majeurs entre les parties souvent soutenus par les procédures de leurs avocats respectifs et pouvant péjorer des climats déjà bien tendus», observe-t-elle.

Publicité

Formée au droit collaboratif et médiatrice, Me Anaïs Brodard rappelle qu'il y a d'autres voies que le tribunal pour régler un divorce. «En droit collaboratif, le principe c'est de se dire: "Nous décidons pour nous, ce n'est pas le juge qui décide. C'est une démarche win-win, en équipe et dans la transparence, loin des aléas des procédures judiciaires"», affirme-t-elle. En général, les parties arrivent à trouver un accord. Mais, si tel n'est pas le cas, «les avocats doivent se désister», signale l'avocate lausannoise.

«Un divorce douloureux peut se résoudre sans conflit majeur grâce au droit collaboratif. Les avocats travaillent en équipe pour trouver des solutions dans l'intérêt des enfants et des biens, sans décision unilatérale d'un juge et dans la maîtrise des coûts du divorce.»

Me Anaïs Brodard, avocate experte du droit collaboratif et médiatrice

Pas que pour les divorces

La majorité des cas qui occupent les spécialistes du droit collaboratif relèvent des affaires familiales, notamment du divorce. Les domaines restent toutefois variés: droit du travail, conflit voisinage, litige immobilier, commercial... «Prenons le cas de deux architectes associés qui ont décidé de se séparer sur le plan professionnel tout en souhaitant garder de bonnes relations dans le futur. Cela passe par des discussions et pas des attaques. C'est justement le principe du droit collaboratif», déclare Christophe Imhoss, avocat genevois spécialiste de la médiation et du droit collaboratif et fondateur d'une

structure de gestion de crise .

*Prénoms d'emprunt

TON OPINION

Le sujet est important.



L'article est informatif.



L'article est objectif.





15 commentaires

Participez à la discussion!

Vous souhaitez commenter ce sujet ? Pas de problème, il faut juste vous enregistrer avant. [Pourquoi ?](#) Dans le but d'améliorer la qualité du débat. La démarche est simple et rapide, alors n'hésitez pas. Ensuite, vous serez libre de vous exprimer, mais toujours dans le respect. On se réjouit de vous lire.

[S'inscrire maintenant](#)

Déjà enregistré? [Login](#)



LeFuret

10.02.2022, 11:49

Tout cela est bien joli et surtout plein de belles promesses! Cependant c'est oublier qu'il est bien ancré dans les moeurs qu'il faudra toujours un gagnant et un perdant, si bien que malgré toutes les bonnes volontés, vous trouverez toujours un avocat pour vous faire croire que l'autre partie exige quelque chose de plus, juste pour faire monter l'addition de l'avocat! Donc, même si vous parvenez à un divorce à l'amiable, le gagnant sera toujours l'avocat qui vous aura saignés à blanc (situation vécue)!!!

1

[Dénoncer ce commentaire](#)

DÉTESTABLE (1 lecteur)



lebegue

10.02.2022, 11:48

Encore un vieux à contresens sur l'autoroute. Comment ça, c'est pas le sujet ? Désolé j'ai pas vu.

1

[Dénoncer ce commentaire](#)

ABSURDE (1 lecteur)



01081291

10.02.2022, 11:42

pour un coups moyen de? et l aide judiciaire peut être activé ?

3

[Dénoncer ce commentaire](#)

ABSURDE (2 lecteurs)

[Afficher tous les commentaires](#)